

# Lettre aux Parents

## Votre enfant est en 3<sup>ème</sup>

Ce document vous permettra de l'accompagner cette année dans son choix d'orientation.

### Un choix d'orientation réfléchi nécessite :

De connaître :

- ❖ Les différentes filières et lieux de formation
- ❖ Les secteurs professionnels
- ❖ Les métiers porteurs d'emploi
- ❖ Les procédures d'orientation et de classement des demandes d'affectation au lycée

De repérer :

- ❖ Ses intérêts, ses goûts, ses valeurs
- ❖ Ses compétences, ses qualités, ses points forts, ses points faibles
- ❖ Le type d'études qui conviendrait (en initial ou en alternance, générales et technologiques...)
- ❖ Les disciplines qui attirent et/ou dans lesquelles on réussit
- ❖ Le style de vie que l'on souhaiterait avoir
- ❖ Son niveau d'ambition, sa capacité de travail
- ❖ Sa chance d'accès aux études souhaitées et les chances de s'insérer pour les métiers choisis.

### L'orientation après la 3<sup>ème</sup>

Votre enfant devra choisir entre une :

- ❖ Seconde générale et technologique en lycée d'enseignement général et technologique.
- ❖ Seconde professionnelle (Bac Pro) ou une 1<sup>ère</sup> année de CAP, en lycée professionnel ou au CFA.

Ce choix sera étudié par les conseils de classe.

Les évaluations des enseignants et le dialogue avec la famille permettront au Chef d'établissement, en fin d'année, de formuler une décision d'orientation.

### Actions préparatoires aux choix d'orientation

Pour aider votre enfant à préparer ses choix, des actions sont organisées au collège tout au long de l'année par les Professeurs Principaux et les Conseillers d'Orientation Psychologues sous la responsabilité du Chef d'établissement :

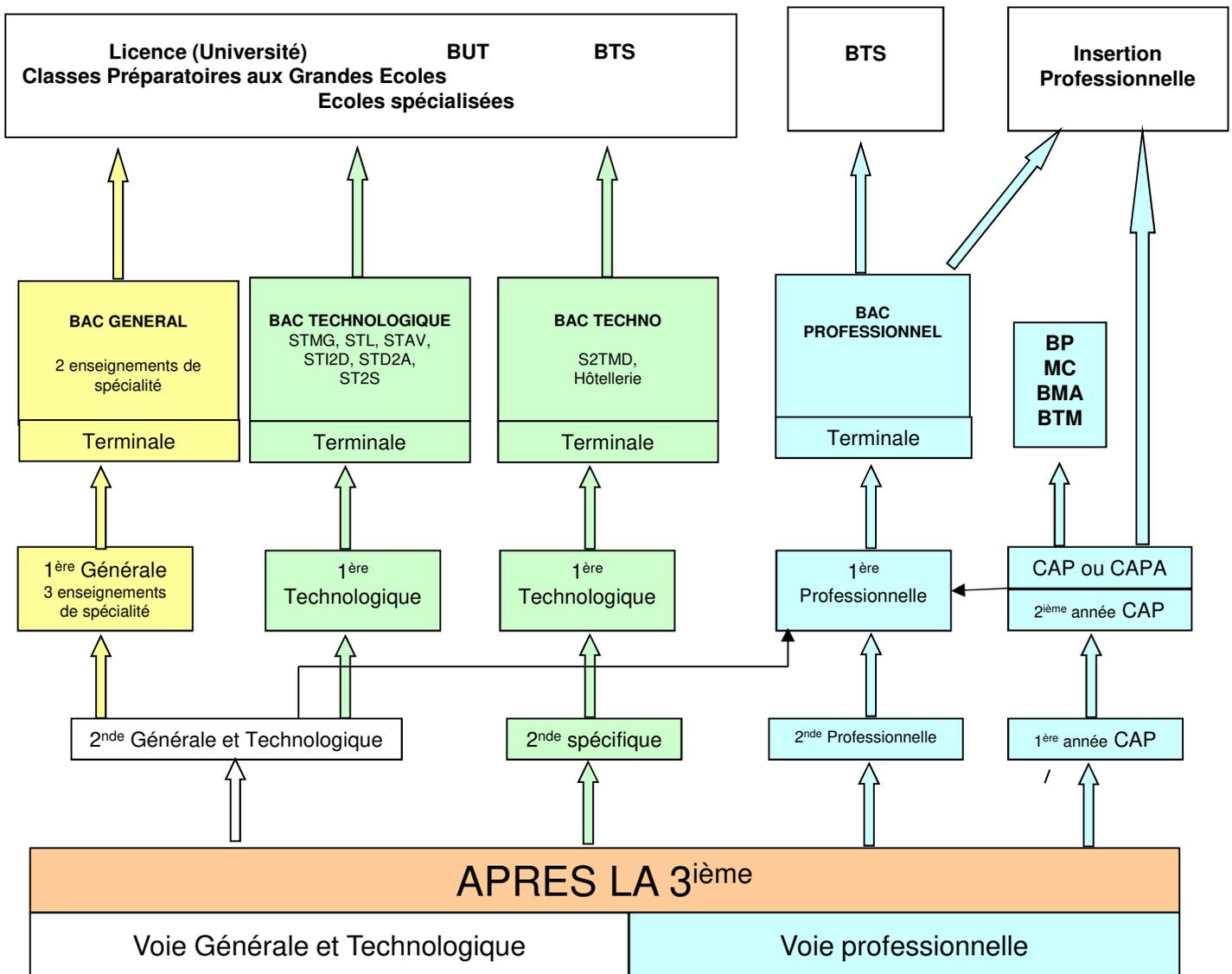
- ❖ Présentation – des filières de formation – des secteurs professionnels – des sites internet pour savoir faire des recherches sur les métiers, les formations – des procédures d'orientation et d'affectation.
- ❖ Réflexion – autour des résultats scolaires, goûts, centres d'intérêts....
- ❖ Participation à – des stages en entreprises – des journées portes ouvertes ou mini stages en lycée professionnel – des forums métiers...
- ❖ Entretiens individuels avec le Professeur Principal et/ou le Conseiller d'Orientation Psychologue.

*L'entretien individualisé d'orientation est un bilan individuel pour chaque élève, il est conduit par le professeur principal il sert à faire le point sur le parcours de formation et à examiner les poursuites d'études possibles. L'entretien individualisé d'orientation est proposé à chaque élève de 3<sup>ème</sup>, 1<sup>ère</sup>, terminale et en 1<sup>ère</sup> année de section professionnelle de lycée.*

#### Dans ce numéro :

Actions organisées pour préparer l'orientation	p 1
Schéma des études	p 2
Calendrier de l'orientation	p 3
Ressources	p 4

# Schéma des études après la 3<sup>ème</sup>



## Lexique :

**CAP :** Certificat d'Aptitude Professionnelle  
**CAPA :** Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole  
**STAV :** Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant  
**STL :** Sciences et Technologies de Laboratoire  
**STMG :** Sciences et Technologies du Management et de la Gestion  
**STD2A :** Sciences et Technologies du Design et des Arts Appliqués  
**STI2D :** Sciences et Technologies Industrielle du Développement Durable  
**ST2S :** Sciences et Technologies de la Santé et du Social  
**S2TMD :** Sciences et Technologies du Théâtre, de la Musique et de la Danse  
**CPGE :** Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles  
**BTS :** Brevet de Technicien Supérieur  
**BUT :** Diplôme Universitaire de Technologie

**BP :** Brevet Professionnel  
**MC :** Mention Complémentaire  
**BMA :** Brevet des Métiers d'Arts  
**BTM :** Brevet Technique des Métiers

Poursuite d'études logique voie professionnelle  
 Poursuite d'études logique voie technologique  
 Poursuite d'études logique voie générale  
 Poursuite d'études possible

**BAC GENERAL :** c'est un diplôme national profilé par des enseignements de spécialité. Son obtention permet d'envisager des poursuites d'études supérieures longues (université, classes prépa, écoles d'ingénieurs...)

**BAC TECHNOLOGIQUE :** c'est un diplôme national organisé en séries : STI2D, STD2A, STMG, STL, ST2S, STAV, Hôtellerie, techniques de la musique et de la danse. Il prépare davantage à la poursuite d'études : BTS/BTSA, diplôme universitaire de technologie (DUT) qu'à l'emploi immédiat.

**2<sup>ème</sup> SPECIFIQUE :** deux bacs technologiques se préparent à partir d'une 2<sup>ème</sup> spécifique (et non à partir d'une 2<sup>ème</sup> générale) : Hôtellerie et Sciences et techniques du Théâtre, de la Musique et de la Danse (S2TMD)

**BAC PROFESSIONNEL :** c'est un diplôme national qui prépare à l'entrée dans la vie active ou à la poursuite d'études : brevet de technicien supérieur; brevet de technicien supérieur agricole (BTS/BTSA).

**CAP/CAPA :** certificat d'aptitude professionnelle/certificat d'aptitude professionnelle agricole. C'est un diplôme national qui permet d'accéder rapidement à la vie active ou de rejoindre le parcours de bac pro.

# CALENDRIER DE L'ORIENTATION

Premier trimestre		Deuxième trimestre		Troisième trimestre		
Septembre Octobre	Novembre Décembre	Janvier Février	Mars	Avril Mai	Juin	Juillet
	<b>Conseil de classe 1<sup>er</sup> T</b>		<b>Conseil de classe 2<sup>è</sup>T</b>		<b>Conseil de classe 3<sup>è</sup> T</b>	
<b>Réfléchir à mes projets</b>  C'est le moment de s'informer sur les différents parcours possibles après la 3 <sup>ème</sup> (2 <sup>nde</sup> générale et technologique ou voie professionnelle).  L'entretien individualisé conduit par le professeur principal peut se dérouler au cours de cette période de rentrée.		<b>Indiquer mes intentions d'orientation</b> (Fév-Mars le collègue vous indiquera comment formuler vos demandes provisoires (fiche papier ou en ligne)		Le Conseil de classe répond à vos demandes provisoires et vous fait des recommandations	<b>Faire les demandes d'orientation et d'affectation</b> (fin mai-début juin, vous formulerez vos vœux définitifs en ligne ou sur fiche papier selon les indications du collègue)	Propositions d'orientation et décision du chef d'établissement
						<b>Commission d'Appel</b> (en cas de désaccord entre votre demande et la proposition du conseil de classe)

Légende :

Les démarches que je dois accomplir

Action du Collège

## POUR INFORMATION

### L'orientation se déroule en 2 temps :

- ❖ La demande que font l'élève et sa famille, d'une filière de formation
- ❖ La procédure : qui comprend la décision du Chef d'établissement et l'affectation (attribution d'une place en lycée).

L'affectation des élèves dans les établissements publics dépend d'une procédure informatisée, il est essentiel de formuler plusieurs demandes et de les hiérarchiser.

### Deux situations :

- ❖ Si le chef d'établissement valide la demande de passage en 2<sup>nde</sup> générale et technologique, l'élève aura une place dans le lycée de secteur.
- ❖ Si le chef d'établissement valide la demande d'entrée en 2<sup>nde</sup> professionnelle et/ou 1<sup>ère</sup> année de CAP, l'élève n'a pas la garantie d'avoir une place dans la section demandée. La sélection prend en compte les notes et les compétences au regard du projet d'orientation. 90 % des élèves obtiennent leur 1<sup>er</sup> choix. Les autres leur 2<sup>ème</sup> choix ou devront refaire une demande en juillet sur places vacantes.

### Rappel : l'inscription

- ❖ Dès que vous avez pris connaissance de l'affectation de votre enfant dans un lycée, vous devez l'inscrire dans les jours qui suivent.  
L'absence de cette démarche administrative d'inscription entraîne la perte de l'affectation.

### Affectation et inscription dans les établissements privés

- ❖ Il vous appartient de faire les démarches. Il est prudent de contacter l'établissement dès le mois de Février. C'est le chef d'établissement privé qui sélectionnera les élèves au regard des notes, du comportement et de la motivation.

### Pour suivre une formation en apprentissage dans un CFA

- ❖ Vous devez trouver une entreprise. Il est conseillé de chercher dès le mois de Mars. Pour vous informer, consultez le guide l'apprentissage en Midi-Pyrénées ou prenez contact avec le CFA.

# SE DOCUMENTER, S'INFORMER

## Les publications

- ❖ Guide régional après la 3<sup>ième</sup> ID.métiers \*
- ❖ Guide régional après le bac ID.métiers \*
- ❖ Guide ONISEP « Après le Bac ». Il contient les filières de formations existantes et les voies conseillées pour chaque Bac, ainsi que les adresses de tous les lieux de formations en France \*\*
- ❖ Brochure ONISEP: Le Dico des métiers \*\*

## Les sites Internet

- ❖ [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr)
- ❖ [www.meformerenregion.fr](http://www.meformerenregion.fr)
- ❖ [www.apprentissageenregion.fr](http://www.apprentissageenregion.fr)
- ❖ <http://www.ac-toulouse.fr/> rubrique « Scolarité, études, examens »
- ❖ [www.cidj.com](http://www.cidj.com)

\* Consultables en ligne sur le site [www.meformerenregion.fr/guides](http://www.meformerenregion.fr/guides)

\*\* Disponibles au CIO et au CDI du Collège

Le Guide « Après la 3<sup>ième</sup> » sera distribué à votre enfant par le collège en Janvier 2023.

## A QUI S'ADRESSER ?

❖ **Le professeur principal** : il est l'interlocuteur privilégié des élèves et des parents. Il a une responsabilité particulière dans le suivi, l'information sur les filières de formation et la préparation de l'orientation des élèves. Il a pour mission de guider et d'accompagner les élèves dans leur choix d'orientation, il assure le suivi individuel des élèves et le dialogue avec les familles.

❖ **Le psychologue de l'Education Nationale (psyEN)** : spécialiste du conseil individuel en orientation, il vient en appui du professeur principal en réalisant des entretiens d'orientation approfondis lorsqu'une problématique plus complexe le justifie. Vous pouvez rencontrer un psyEN sur rendez-vous au collège ou au Centre d'information et d'Orientation (CIO)

**Centre d'Information et d'Orientation**  
**64 avenue Charles de Gaulle 12100 MILLAU**  
☎ 05.65.60.98.20 / [cio.millau@ac-toulouse.fr](mailto:cio.millau@ac-toulouse.fr)

En période scolaire, le CIO est ouvert: du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h  
et le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h

Durant les congés scolaires, le CIO est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

**Les entretiens avec un psyEN se font sur rendez-vous**

**Secteur de St Affrique**: En dehors des permanences réservées aux élèves de la Cité Scolaire Jean Jaurès, un Point- Accueil tout public permet de rencontrer un psyEN, Contacter le CIO de Millau pour obtenir un rendez-vous